

PROCES VERBAL

DU CONSEIL MUNICIPAL DU

MARDI 05 SEPTEMBRE 2023

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué par Madame la Maire le 29 août 2023 conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (Article L.2121-7 à L.2121-27) s'est réuni le 05 septembre 2023 à 20h00 en mairie salle du conseil municipal et des mariages

I - DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE ET APPEL NOMINAL

Béatrice NUGEYRE est désignée secrétaire de séance à l'unanimité

Sylvie LAROCHE, Maire, procède à l'appel nominal

<u>Conseillers présents</u>: Sylvie LAROCHE, Claude HAMEL, Michel BOUTEILLER, Laurent MARCHESI, Marie-Pierre PADULAZZI, Eric MAUR, Sophie PAIN, Pierre PELTIER, Odile BREANT, Brigitte MOREL, Isabelle GUGUMUS, Pierre-Alain HIRSCH, Alexis LEON, Dior DEMEULENAERE-SENE, Béatrice NUGEYRE, Hakim GIBERT, Hélène CHARVET, Caroline GARRIGUES, Gwenaël MAGNANT, Kenan KOC.

<u>Conseillers absents excusés</u>: Caroline CLAVÉ procuration à Eric MAUR, Olivier ARTHUR procuration à Laurent MARCHESI, Philippe RIVES, Marie DOINEL.

Conseiller absent: François NICOLAS

Le quorum étant atteint, Madame la Maire ouvre la séance.

II - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL PRECEDENTE :

Madame la Maire demande s'il y a des observations sur le compte-rendu de la séance du 27 juin 2023.

Elle informe les membres du conseil municipal qu'une erreur a été constatée à l'article 3 - Délibérations :

- Approbation du compte administratif : décompte des votes à rectifier en ce sens

CONSEILLERS PRESENTS: 17 CONSEILLERS REPRESENTES: 4

Ayant voté POUR : 19 Ayant voté CONTRE : 0 S'étant abstenu : 0 Monsieur Pierre PELTIER précise qu'il n'a pas pris part au vote étant maire jusqu'au 30 septembre 2022.

La délibération et le PV seront donc rectifiés ainsi :

N'ayant pas pris part au vote : 02 (Madame Sylvie LAROCHE, Maire, sortie et Pierre PELTIER, Maire jusqu'au 30 septembre 2022)

- Modification du règlement et des tarifs à compter du 1er septembre 2023 :

Erreur au paragraphe 4 « à compter du 1er septembre 2023 et non 2022 »

Madame Béatrice NUGEYRE précise qu'il y a une erreur sur son prénom : Béatrice et non Brigitte.

Avec ces remarques, le procès-verbal du 27 juin 2023 est adopté à l'unanimité.

<u>II – ADMINISTRATION DE LA VILLE – FONCTIONNEMENT DES INSTANCES - DECISIONS DU</u> MAIRE PAR DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

III - TIRAGE AU SORT DES JURES D'ASSISES 2024

En application des articles 254 à 257 du code de procédure pénale, il nous appartient de procéder au tirage au sort de 6 personnes susceptibles de siéger en qualité de juré aux Assises de Seine-Maritime en 2024. Ce tirage au sort est établi automatiquement par le logiciel « élections ». Le logiciel a ainsi détaché 6 électeurs qui recevront un document l'informant de ce tirage. L'ensemble des documents devra être retourné au Greffe du Tribunal pour le 15 septembre prochain.

IV – CREATION D'UN POSTE DE RESPONSABLE ADJOINTE D'ACCUEIL PERISCOLAIRE ET EXTRASCOLAIRE EN CONTRAT A DUREE INDETERMINEE A COMPTER DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2023

Madame la Maire informe le conseil municipal que Nathalie GAMELIN part à la retraite fin octobre prochain.

Suite à la procédure de recrutement, c'est Monsieur Jean-Michel MAZIER qui assurera les fonctions de directeur de l'accueil périscolaire et extrascolaire. Il prend son poste le 25 septembre 2023 après mutation de la ville de CANTELEU. Il est sensibilisé à la culture et à l'écologie.

Madame la Maire propose de recruter Laetitia DURANTON dans les fonctions d'adjointe d'accueil périscolaire et extrascolaire en contrat à durée indéterminée à compter du 1^{er} septembre 2023. Madame DURANTON exerce les fonctions d'adjointe d'animation depuis six années.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette décision. <u>La délibération n°2023/043 est la suivante</u> :

OBJET : Création d'un poste en contrat à durée indéterminée de responsable adjointe d'accueil périscolaire et extrascolaire

Madame la Maire rappelle au Conseil Municipal que conformément à l'Article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Madame la Maire expose qu'il est nécessaire de créer un emploi permanent en raison des missions suivantes :

- Fonctions de Responsable adjointe d'accueil périscolaire et extrascolaire

Elle propose au Conseil Municipal de créer, à compter du 1^{er} septembre 2023, un emploi permanent de Responsable adjointe d'accueil périscolaire et extrascolaire relevant de la catégorie hiérarchique C et du grade d'adjointe d'animation à temps complet dont la durée hebdomadaire de service est fixée à 35/35ème.

Elle sollicite l'autorisation du Conseil Municipal pour le recrutement d'un agent contractuel en Contrat à Durée Indéterminée au titre de l'article 21 de la loi N°2012-347 du 12 mars 2012.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- 1 De créer un emploi permanent sur le grade d'adjointe d'animation relevant de la catégorie hiérarchique C pour effectuer les missions de responsable adjointe d'accueil périscolaire et extrascolaire à temps complet à raison de 35/35ème, à compter du 1^{er} septembre 2023
- 2 D'autoriser le recrutement sur un emploi permanent d'un agent contractuel en Contrat à Durée Indéterminée,
- 3 D'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée à compter du 1er septembre 2023, (en annexe)
- 4 La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 012 article 6413 du budget primitif 2023

Le tableau des effectifs est modifié en ce sens mais Madame la Maire précise que celui-ci n'ayant pas été mis à jour au fur et à mesure des années, une remise à jour totale a été faite au 1^{er} septembre 2023. (annexe ci-après)

Grade ou emploi		Situa	tion au 01/0	9/2022	Situation au 01/09/2023			
Filière administrative	Catégorie	Effectif	Pourvu	Dont TNC	Effectif	Pourvu	Dont TNC	
Attaché principal	А	1	1	0	1	0		
Rédacteur principal 1ère classe	В	1	1	0	1	1		
Adjoint administratif principal 1ère classe	С	1	1		2	2		
Adjoint administratif principal 2ème classe	С	1	1	0	2	2		
Adjoint Administratif territorial	С	1	1	0	1	1		
TOTAL		5	5	0	7	6		
Filière technique	Catégorie	Effectif	Pourvu	Dont TNC	Effectif	Pourvu	Dont TNC	
Agent de maîtrise principal	С	2	2	0	2	2		
Agent de maitrise	С	1	1	0	1	1		
Adjoint technique principal de 1ère classe	С	1	1	0	4	3		
Adjoint technique principal 2éme classe	С	1	1	1	5	4		
Adjoint technique territorial		1	1	1	3	3	2	
TOTAL		6	6	2	15	13	2	
TOTAL administratif + Technique		11	11	2	22	19	2	

2

Filière sanitaire et sociale	Catégorie	Effectif	Pourvu	Dont TNC	Effectif	Pourvu	Dont TNC
ATSEM PRINCIPAL 2éme classe		2	2	0	2	1	
TOTAL		2	2	0	2	1	
						- Andrew Control	47,457
Filière sportive et animation	Catégorie	Effectif	Pourvu	Dont TNC	Effectif	Pourvu	Dont TNC
Animateur principal de 1ère classe	В	1	1	0	1	1	
Adjoint d'Animation	С	2	2	1	2	1	
TOTAL		3	3	1	3	2	
Filière police municipale	Catégorie	Effectif	Pourvu	Dont TNC	Effectif	Pourvu	Dont TNC
Garde champêtre chef principal	С	1	0	0	1	1	
TOTAL		1	0	0	1	1	

V - RECRUTEMENT D'ADJOINTS TERRITORIAUX D'ANIMATION POUR L'ALSH et LA GARDERIE

3

28

23

16

17

TOTAL GENERAL

Madame la Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de recruter pour la rentrée scolaire 2023, 8 adjoints territoriaux d'animation pour l'Accueil de loisirs et la garderie. Elle précise qu'après avis du Centre de Gestion 76 et vu les absences régulières, les contrats seront pour une durée de 4 mois jusqu'à fin décembre 2023 et seront prolongés si l'animation et la présence sont satisfaisantes.

Une réunion avec les directrices d'écoles, les ATSEM, les surveillants et les adjoints d'animation en présence du directeur et de la directrice adjointe de l'accueil de loisirs s'est tenue en mairie le 1^{er} septembre dernier et les objectifs, les procédures et le fonctionnement ont été rappelés à chacun.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité ces recrutements. <u>La délibération n°2023/044 est</u> la <u>suivante</u> :

Etant donné la nécessité de recruter 8 animateurs périscolaires et extrascolaires pour la rentrée scolaire 2023 et pour une durée de 4 mois pour le centre de loisirs du mercredi et la garderie.

Le Conseil Municipal,

Considérant le vote du Budget principal 2023,

Considérant qu'il est nécessaire de recruter des animateurs pour le centre de loisirs et la garderie,

Considérant que 48 enfants sont inscrits en ALSH élémentaire, 30 enfants sont inscrits en ALSH maternelle, avec des présences variables selon les jours,

Considérant que tous les enfants de l'école élémentaire et maternelle sont susceptibles d'être inscrits à la garderie, avec des présences variables selon les jours,

Considérant que la règlementation impose la présence d'un adjoint territorial d'animation pour encadrer 8 enfants âgés de moins de 6 ans et un adjoint territorial d'animation pour encadrer 12 enfants âgés de plus de 6 ans pour l'ALSH,

Considérant que la réglementation impose la présence d'un adjoint territorial d'animation pour encadrer 10 enfants âgés de moins de 6 ans et un adjoint territorial d'animation pour encadrer 14 enfants âgés de plus de 6 ans pour la garderie,

En fonction des inscriptions à ce jour, il est nécessaire de recruter 8 adjoints territoriaux d'animation pour l'ALSH et la garderie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'autoriser le recrutement de 8 agents pour les fonctions d'adjoint territorial d'animation pour l'ALSH et la garderie pour une durée de 4 mois à compter du 1er septembre 2023.
- La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 012 article 6413 du budget supplémentaire de l'année 2023.

<u>VI – AUTORISATION DONNEE A MADAME LA MAIRE AFIN D'ORGANISER UNE CONSULTATION PUBLIQUE CONCERNANT L'ADHESION AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL BOIS-GUILLAUME BIHOREL (SI2B) DE LA PISCINE TRANSAT</u>

Madame la Maire présente l'historique de l'équipement nautique « Piscine TRANSAT » à BIHOREL fermé depuis 2016 qui était apprécié des habitants du Plateau Nord.

Sa réouverture est un enjeu fort de service public.

La Ville de Bihorel et la Ville de Bois-Guillaume – associées historiquement via le Syndicat SI2B ont cherché activement les voies et moyens pour ré-ouvrir les portes de ce site avec comme volonté première, de permettre l'apprentissage de la nage aux scolaires et d'ouvrir au public dans les meilleures conditions.

Un dialogue constructif s'est engagé entre les villes de BOIS-GUILLAUME BIHOREL et ISNEAUVILLE pour partager l'effort financier de rénovation (+ de 5 millions d'euros) mais aussi, le coût récurrent annuel d'exploitation. La flambée des coûts de l'énergie et des fluides rend actuellement plus complexe encore la réflexion sur cette remise en fonctionnement qui engagera durablement les communes associées.

Suite à ce dialogue, les maires des 3 communes ont décidé d'organiser une consultation afin que les habitants puissent donner leur avis.

Cette consultation locale n'est donc qu'une demande d'avis et après avoir pris connaissance du résultat, l'autorité compétente de la collectivité territoriale arrête sa décision (article L 112-20 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Suivant l'article L.112-17 du CGCT, l'assemblée délibérante fixe le jour du scrutin et convoque les électeurs. Les électeurs ne peuvent répondre que par « oui » ou « non » comme le précise l'article L.1112-20 du CGCT.

Ainsi un référendum engagé ou une consultation engagée au titre des articles L.O.1112-1 ou L.1112-15 du CGCT ne peuvent être admis que s'ils portent exclusivement sur une décision relevant bien de la compétence de la collectivité.

Dans le cadre de cette consultation, Madame la Maire précise que la question posée aux isneauvillaises et isneauvillais serait :

« Etes-vous favorable à l'adhésion de la commune d'ISNEAUVILLE au Syndicat Intercommunal gérant la piscine TRANSAT en vue d'une éventuelle rénovation qui serait financée par une fiscalité additionnelle annuelle »

Des réunions publiques sont prévues dans les 3 communes afin d'expliquer la procédure, et présenter en détail le projet et répondre aux questions des habitants.

Suite à cette présentation, plusieurs questions sont posées par les membres du Conseil Municipal, notamment sur les coûts détaillés d'entretien annuel en matière de dépenses d'énergie, sur la taxe additionnelle et sa révision, sur le détail des projets chiffrés par les bureaux d'étude et voir si des subventions complémentaires pourraient être sollicitées.

Madame la Maire et plusieurs élus rappellent l'importance d'avoir à proximité une infrastructure pour les enfants, l'accès actuel pour les scolaires à la piscine de MALAUNAY représente un coût pour la commune et les créneaux ne sont pas suffisants ce qui pénalise leur apprentissage de la natation.

Madame la Maire rappelle l'importance de demander l'avis aux isneauvillaises et isneauvillais.

Après plusieurs échanges, le conseil municipal ne souhaite pas prendre de décision à cette séance en attente de réponses précises à leurs questions.

Madame la Maire leur demande donc de lui adresser ces questions au plus vite et propose le report de la décision au prochain conseil municipal qui devra avoir lieu le 19 septembre prochain.

VII - RAPPORTS DES COMMISSIONS:

Affaires culturelles - évènementiel : Rapporteur Claude HAMEL

Une commission est prévue le 19 septembre à 18h, salle de réunion de l'annexe mairie pour discuter du salon des artistes qui aura lieu du 18 au 26 novembre, du marché de noël et du téléthon qui auront lieu le week-end des 8 et 9 décembre.

Une réunion des commissions culturelles et vie associative aura lieu prochainement pour l'établissement du Calendrier des Manifestations 2024.

Elle informe le conseil municipal du souhait des bénévoles et de la commission d'ouvrir les locaux pour des animations culturelles ponctuelles (contes, lectures, musique.....).

La signalétique sera modifiée afin d'identifier plus facilement la bibliothèque.

Ressources Humaines - Comptabilité: Rapporteur Alexis LEON

Il informe les membres du conseil municipal que l'étude de la masse salariale est en cours et que les fiches de postes avancent bien.

Vie associative et sportive : Rapporteur Laurent MARCHESI

Il précise que les plannings des salles 2023-2024 sont réalisés avec l'ensemble des associations en bonne concertation.

Forum des associations du 02 septembre : Bonne fréquentation, nombreuses inscriptions et échanges. A signaler que l'école de musique BBI pour cette année dispose de 8 places disponibles. Une communication est en cours.

Il informe d'un rendez-vous samedi 09 septembre en mairie avec les représentants de l'ASRUC section Hockey afin de faire le point sur l'utilisation du terrain synthétique étant donné que le club d'ISNEAUVILLE n'est plus en activité à ce jour. Une convention d'utilisation devra impérativement être établie afin de fixer les conditions d'occupation.

Une rencontre en mairie a eu lieu entre la section Tennis de Table du Foyer Rural et le Comité Départemental de la Fédération Nationale du Sport en Milieu Rural afin d'organiser le Critérium National de Tennis de de Table les 17, 18 et 19 mai 2024 à ISNEAUVILLE. Toutes les salles communales seront utilisées.

Le 12 mai 2024 : Course Isnorun , les 10 kms d'ISNEAUVILLE

Le 02 juin 2024 aura lieu une course cycliste avec environ 80 coureurs partant de la place de la Mairie.

Le 08 juin 2024 : Fête du sport au centre sportif du Cheval Rouge

Le 21 juin 2024 : Fête de la Musique

2024 est une année olympique : plusieurs clubs souhaitent organiser des manifestations.

Affaires sociales: Rapporteur Marie-Pierre PADULAZZI

La commission s'est réunie le samedi 02 septembre afin de finaliser le choix des espaces sans tabac autour des écoles et du centre sportif du cheval rouge. La prochaine étape est la prise d'un arrêté de Madame la Maire et la pose de la signalétique et marquage au sol.

Mardi 26 septembre à 18h salle des fêtes : Soirée de sensibilisation à l'utilisation des réseaux sociaux, d'internet et des jeux vidéo. Informations et échanges avec les parents et l'équipe mobile de sécurité de l'académie de Normandie. La communication est en cours.

Octobre Rose:

15 octobre : marche et course à partir de la place du marché avec la participation des associations isneauvillaises, vente de roses et projet de vente de casquettes, décoration de la ville à l'étude.

Semaine Bleue:

Du 02 au 07 octobre 2023.

Au programme:

Après-midi jeux de société à l'EPHAD LA BUISSONNIERE le 02 octobre Projection du film le Papillon le 05 octobre Dictée intergénérationnelle à l'EPHAD LA BUISSONNIERE le 07 octobre

Communication – Développement Durable : Rapporteur Sophie PAIN

Prochaine réunion de la commission demain 06 septembre à 18h en mairie.

Au programme : Projets de communications, panneau autour de la Place du Marché, signalétique au rond-point à l'entrée d'ISNEAUVILLE.

Prochaine newsletter en Novembre : Prévoir la collecte des articles dès maintenant et revoir la distribution qui a été chaotique cet été.

Développement durable :

Le 13 septembre à 18h : réunion technique et de préparation pour la manifestation ISNO VERT du 08 octobre 2023 au centre sportif.

Travaux: Rapporteur Michel BOUTEILLER

Rue Mésangère : la Métropole a terminé les travaux d'aménagement.

Résidence Autonomie : Terrasse terminée

Salle des Fêtes : le sol a été refait fin août en résine, il y a encore des travaux de finition à prévoir fin septembre.

A programmer : prochaine commission travaux : citerne à eau, rond-point des noisetiers route de neufchâtel, voir ravalement salle des sports (cloques, humidité, traces).

Urbanisme - Sécurité : Rapporteur Eric MAUR

La signalétique est en cours de pose sur la commune.

Des propositions d'affichage des noms des salles ont été reçues : en cours de validation

Salle Paroissiale : démolie fin août et le sol a été compacté. La clôture sera posée par les services techniques.

15 septembre : réunion pour projet terrain maison 509 rue de l'Eglise Les compagnons du devoir sont toujours intéressés au niveau de la grange

Sécurité : beaucoup de plaintes pour problèmes de voisinage

Affaires scolaires - Jeunesse : Rapporteur Sylvie LAROCHE

Le centre de loisirs d'été s'est très bien déroulé, l'équipe était soudée malgré la préparation tardive.

Une nouvelle directrice à l'école élémentaire George Sand est arrivée pour la rentrée : Madame GARDES-SARRE.

9 CLASSES en élémentaire

Monsieur COUTEY remplace cette année Madame GOMEZ.

4 CLASSES en maternelle

VIII - QUESTIONS DIVERSES:

Sondage sur le projet jardin de la Rue de l'Eglise : 317 réponses

Le résultat du sondage est publié sur le site internet de la ville.

Plusieurs propositions : jeux pour enfants, mini-ferme pédagogique, jardin des senteurs, espace détente lecture avec puits de fraîcheur, médiathèque, jeux de société en plein air.

Nom des salles :

Il est rappelé que le nom des salles doit faire l'objet d'une délibération du Conseil Municipal. Afin de confirmer le choix des membres du Conseil Municipal pour le nom des salles du centre sportif, la délibération sera prise lors d'une prochaine séance.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45.

La Maire,

Sylvie LAROCHE,